

DÉLIBÉRATION PORTANT LA PROGRAMMATION DES REUNIONS DU CONSEIL D'INSTITUT POUR L'ANNEE 2025-2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu la proposition de calendrier pour l'organisation des Conseils d'institut de l'année universitaire 2025-2026 ci-après détaillé

- Jeudi 18 septembre 2025
- Jeudi 2 octobre 2025
- Jeudi 16 octobre 2025
- Jeudi 6 novembre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025
- Jeudi 5 février 2026
- Jeudi 2 avril 2026
- Jeudi 28 mai 2026
- Jeudi 11 juin 2026
- Jeudi 2 juillet 2026

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuvé la programmation des réunions du Conseil d'institut pour l'année 2025-2026.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Délibération n°2025-07-03/1.1 du Conseil d'institut / séance du 3 juillet 2025

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CALENDRIER DES FERMETURES ADMINISTRATIVES 2025-2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu la proposition des fermetures administratives ci-après détaillée,

- Vacances de Noël : du mercredi 23 décembre 2025 au soir au vendredi 2 janvier 2026 au matin
- Vacances d'hiver : du vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 23 février 2026 au matin
- Pont de l'ascension : du mercredi 13 mai 2026 au soir au lundi 18 mai 2026 au matin
- Vacances d'été : du vendredi 24 juillet 2026 au soir au lundi 17 août 2026 au matin

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver les fermetures administratives 2025-2026.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2025/2026 DU MASTER MENTION MEEF 1ER DEGRE POUR PRISE EN COMPTE DE LA PREPARATION DES M1 AU CRPE L3 2026 (RECTIFICATIF AU VOTE DU 05 06 2025)

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver la modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2025-2026 du master mention MEF 1^{er} degré.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Mention	Parcours	Semestre (S1, S2, S3 S4)	Numéro et Intitulé UE	Nombre d'ECTS	Type d'évaluation (CCI, EM, ET, EP)	Compensatio n	Note seuil pour la compensatio n/20	Seconde chance (OUI / NON)	Quits stage	ge												Examen terminal						Seconde chance																	
										CCI			CC2			CC3			CC4			CC5			CC6			Poids du CC dans la note à l'UE de la 1ère session		Epreuve N°1		Epreuve N°2		Epreuve N°3		Poids total du CC qui remonte en seconde chance		Poids de la note d'examen terminal de l'épreuve N°1		Epreuve N°1		Epreuve N°2		Epreuve N°3	
										Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Coefficient (% de la note à l'UE)	Code nature épreuve	Remontée en seconde chance (OUI / NON)	Poids du CC dans la note à l'UE de la 1ère session	Poids de l'EPE dans la note à l'UE de la 1ère session	Code nature épreuve N°1	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	Code nature épreuve N°3	Durée de l'épreuve N°3	Code nature épreuve N°1	Durée de l'épreuve N°1	Code nature épreuve N°2	Durée de l'épreuve N°2	Code nature épreuve N°3	Durée de l'épreuve N°3							
1er degré	1er degré	S1	UE1.1F Enseigner le français	5	ET	NON	OUI																																						
			UE1.1M Enseigner les mathématiques	4	ET	NON	OUI																																						
			UE1.2 Savoir exercer la polyvalence	8	CCI	OUI	OUI				50%	ET (EPS)	NON	50%	PE (LV)	NON																													
			UE1.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	CCI	OUI	OUI				50%	ET	NON	50%	ET	NON																													
			UE1.4 Se former à et par la recherche	4	EP	OUI	NON																																						
			UE1.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	4	CCI	OUI	NON				50%	PE	50%	POP																															
			UE1.6 s'exprimer dans une langue vivante étrangère	2	ET	NON	OUI																																						
	S2		UE2.1F Enseigner le français	4	ET	NON	OUI																																						
			UE2.2 Savoir exercer la polyvalence	8	CCI	OUI	NON				25%	ET (EPS)	25%	ET (ST)	25%	PE (HG)	25%	PE (Arts)																											
			UE2.3 Etre acteur de la communauté éducative	3	EP	OUI	8	NON																																					
			UE2.4 Se former à et par la recherche	5	EP	OUI	NON																																						
			UE2.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe	5	Quitus et EP	OUI	8	NON																																					
	S3		UE3.1F Enseigner le français	4	CCI	OUI	8	NON				50%	ET	50%	VAL / NVAL																														
			UE3.2 Savoir exercer la polyvalence	Arts	7	CCI	OUI	OUI				50%	PE ou PT	NON	50%	PE ou PT	NON																												
			UE3.3 Etre acteur de la communauté éducative		ST	7	CCI	OUI	OUI				50%	ET	NON	50%	PE	NON																											
			UE3.4 Se former à et par la recherche																																										
	S4		UE4.1F Enseigner le français	4	CCI	OUI	8	NON				50%	PE	50%	POP																														
			UE4.1M Enseigner les mathématiques		HGEMC	7	CCI	OUI	OUI				50%	ET	50%	VAL / NVAL																													
			UE4.2 Savoir exercer la polyvalence																																										
			UE4.3 Etre acteur de la communauté éducative																																										
			UE4.4 Se former à et par la recherche																																										
			UE4.5 Observer, agir dans l'école, dans la classe																																										
			UE4.6 Parcours personnel																																										
1er degré	Fr. / Basque	S1	UE1.1F Enseigner le français	3	ET	NON	OUI																																						
			UE1.1M Enseigner les mathématiques	3	ET	NON	OUI																																						
			UE1.1B Enseigner la/en langue basque	3	ET	OUI	8	OUI																																					
			UE1.2 Savoir exercer la polyvalence	8	CCI	OUI	OUI				50%	ET (EPS)	NON	50%	PE (LV)	NON																													

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE REFERENTIEL D'EQUIVALENCES HORAIRES (REH) DE PILOTAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE POUR L'ANNEE 2025/2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver le référentiel d'équivalences horaires de pilotage et d'accompagnement pédagogique pour 2025-2026.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (19)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

REH d'accompagnement pédagogique 2025/2026

Valorisation de l'accompagnement pédagogique

(i) des masters MEEF (1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation) portés par l'université de Bordeaux / INSPE ; (ii) des DU de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps et (iii) des autres actions pédagogiques (PIX+Edu, relations internationales, formation continue) déployées au sein de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Décision du Conseil d'institut du jeudi 3 juillet 2025

Le présent document ne liste que le REH (référentiel d'équivalences horaires) associé au déploiement et à l'accompagnement pédagogique des formations ou des actions de formation ; il ne contient pas le REH associé au pilotage des formations. Il reste en vigueur tant qu'il n'est pas contredit par une nouvelle délibération du Conseil d'institut.

Master mention MEEF, 1^{er} degré

- 2 HTD pour la visite de 2 étudiants de master 2 SOPA, œuvrant dans la même classe, par semestre de M2 (2 visites pour l'année de M2 soit 4 HTD au total pour le suivi d'un binôme de stagiaires). Une valorisation identique sera attribuée pour effectuer une visite dans une classe où serait affecté un seul étudiant ou un trinôme d'étudiants.
- 2 HTD pour la visite d'un étudiant alternant en responsabilité par semestre de M2 (4 HTD au total pour l'année).
- 1 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de master 1 quel que soit le parcours d'inscription (monolingue ou bilingue).
- 2 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de master 2 inscrit dans le parcours éponyme monolingue de la mention ; 2 HTD pour les parcours bilingues dans le cas où un double accompagnement n'est pas nécessaire ; 3 HTD pour les parcours bilingues dans le cas où un double accompagnement s'avère nécessaire (enseignant basque / occitan et enseignant disciplinaire autre).
- 4 HTD pour concevoir une épreuve de concours blanc et rédiger / mettre à disposition son corrigé [18 épreuves au total = 4 épreuves de mathématiques (2 au S3 et 2 au S4) + 4 épreuves de français (2 au S3 et 2 au S4) + 6 épreuves optionnelles (3 au S3 et 3 au S4) + 2 épreuves de basque (1 au S3 et 1 au S4) + 2 épreuves d'occitan (1 au S3 et 1 au S4)] ; 2 des 4 épreuves de mathématiques et de français correspondent à des sujets et des corrigés mis à disposition des étudiants de manière séquentielle en ligne et ne font pas l'objet d'une passation organisée.

- 1 HTD pour la correction de 10 copies d'une des 14 épreuves de concours blanc sachant que les copies des 2 épreuves de mathématiques (1 au S3 et 1 au S4) et des 2 épreuves de français (1 au S3 et 1 au S4) mises à disposition en ligne (ne font pas l'objet d'une passation organisée) ne sont pas corrigées.
- 3 HTD de simulation d'oral par admissible pour le parcours monolingue éponyme de la mention.
- 4 HTD de simulation d'oral par admissible pour les parcours bilingues.
- 0,25 HTD par étudiant pour le suivi et l'accompagnement d'un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une UE facultative (UEF) de personnalisation des parcours.

Master mention MEEF, 2nd degré

- 2 HTD pour la visite d'un alternant en responsabilité par semestre de M2 (2 visites par an soit 4 HTD au total pour le suivi d'un alternant en responsabilité).
- 2 HTD pour la visite d'un binôme de stagiaires M2 SOPA, œuvrant dans le même établissement et avec un même tuteur terrain, par semestre de M2 (2 visites par an soit 4 HTD au total pour le suivi d'un binôme). Une valorisation identique sera attribuée pour effectuer une visite dans un établissement où serait affecté un seul étudiant M2 SOPA.
- 1 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de master 1.
- 1 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de master 2.
- 2 HTD de simulation d'oral par étudiant pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves.
- 2 HTD supplémentaires de simulation d'oral par admissible pour les parcours qui préparent à un concours à 2 épreuves.
- 3 HTD de simulation d'oral par étudiant pour les parcours qui préparent à un concours à 3 épreuves.
- 3 HTD supplémentaires de simulation d'oral par admissible pour les parcours qui préparent à un concours à 3 épreuves.
- 0,25 HTD par étudiant pour le suivi et l'accompagnement d'un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une UE facultative (UEF) de personnalisation des parcours.

Master mention MEEF, encadrement éducatif

- 2 HTD pour la visite d'un étudiant alternant en responsabilité par semestre de M2 (2 visites par an soit 4 HTD au total pour le suivi d'un alternant en responsabilité).
- 2 HTD pour la visite d'un étudiant M2 SOPA par semestre de M2 (2 visites par an soit 4 HTD au total pour le suivi d'un étudiant M2 SOPA).
- 1 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de M1.
- 2 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de M2.

- 5 HTD pour l'accompagnement d'un groupe de 5 étudiants travaillant sur un projet pluridisciplinaire (1 seul projet pluridisciplinaire par groupe de 5 étudiants pour les 2 années de master).
- 3 HTD de simulation d'oral par étudiant.
- 0,25 HTD par étudiant pour le suivi et l'accompagnement d'un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une UE facultative (UEF) de personnalisation des parcours.

Master mention MEEF, pratiques et ingénierie de la formation

- 1 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de M1.
- 2 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de M2 qui était inscrit l'année précédente en M1 mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF).
- 3 HTD pour le suivi et l'accompagnement du mémoire de recherche d'un étudiant de M2 qui n'est pas issu du M1 PIF.
- 2 HTD pour la visite d'un stagiaire si le stage entrepris a une durée supérieure ou égale à 12 semaines ; 2 visites maximum pendant le stage soit 4 HTD maximum pour le suivi d'un stagiaire effectuant un stage de 12 semaines minimum.
- 0,25 HTD par étudiant pour le suivi et l'accompagnement d'un projet individuel ou collectif dans le cadre d'une UE facultative (UEF) de personnalisation des parcours.

DU d'inscription des fonctionnaires stagiaires à mi-temps (titulaires d'un master autre que MEEF)

- 2 HTD pour la visite d'un fonctionnaire stagiaire à mi-temps (1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif) par semestre (2 visites par an soit 4 HTD au total pour le suivi annuel d'un fonctionnaire stagiaire à mi-temps).
- 1/4 HTD par fonctionnaire stagiaire 1^{er} degré à mi-temps pour l'accompagnement de son développement professionnel et le suivi de son évaluation 1.
- 3/4 HTD par fonctionnaire stagiaire 1^{er} degré à mi-temps pour l'accompagnement de son développement professionnel et le suivi de son évaluation 2, y compris la participation à la soutenance.
- 1 HTD par fonctionnaire stagiaire 2nd degré ou encadrement éducatif à mi-temps pour l'accompagnement de son développement professionnel et le suivi de son évaluation 1, y compris la participation à la soutenance.
- 1/3 HTD par fonctionnaire stagiaire 2nd degré ou encadrement éducatif à mi-temps pour les professeurs formateurs académiques (PFA) qui s'engagent (i) à lire et à évaluer le rapport (évaluation 1) d'un fonctionnaire stagiaire et (ii) à participer à sa soutenance.

PIX+Edu

- 2 HTD pour l'organisation d'un webinaire / FAQ de 2h à destination des étudiants inscrits dans le dispositif PIX+Edu. Trois webinaires au maximum pour l'année 2024/2025.

- 3 HTD pour l'accompagnement pédagogique d'un groupe de 12 étudiants inscrits dans le dispositif PIX+Edu.
- 1 HTD pour la conception / réalisation d'une nouvelle séquence de formation de formateurs à PIX+Edu (une nouvelle formation de formateur dédiée à PIX+Edu répétée plusieurs fois n'ouvre droit qu'à 1 HTD).

Mobilités internationales entrantes et sortantes

- 1/4 HTD pour effectuer un entretien linguistique permettant d'apprecier le niveau de langue d'un étudiant(e) candidat(e) à la mobilité internationale sortante.
- 1/2 HTD pour effectuer, dans le cadre d'une candidature à France Education International (FEI), un entretien linguistique permettant d'apprecier le niveau de langue d'un étudiant(e), rédiger un compte rendu et le déposer sur la plateforme nationale.
- 8 HTD pour une mission d'enseignement Erasmus + à l'international validée par la DRI.

Formation continue

- 3 HTD pour l'encadrement d'un mémoire pour le CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique).
- 2 HTD pour le suivi et l'accompagnement d'un stagiaire CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) dans la constitution du « dossier » qu'il devra livrer au jury.
- 2 HTD pour la visite d'un stagiaire CAPPEI en école ou en établissement ; une unique visite par stagiaire et par an.
- 24 HTD par année universitaire pour le portage et la mise en œuvre (organisation, suivi, actions de formation liées au projet) d'un projet INSPE/EAFC-CARDIE (un projet peut durer au maximum 3 ans). Les 24 HTD peuvent être ventilées entre plusieurs formateurs INSPE. Un formateur INSPE (enseignant et enseignant-chercheur) ne peut bénéficier de plus de 48 HTD, sur une même année universitaire, pour la mise en œuvre de projets CARDIE. Seules 24 HTD peuvent être incluses dans le service statutaire. Les autres HTD comptabilisées sont obligatoirement des heures complémentaires. 15 projets CARDIE au maximum (y compris ceux en renouvellement) peuvent être financés pour l'année 2024/2025. L'enveloppe totale de REH accordée aux projets CARDIE ne peut donc excéder 360 HTD pour l'année 2024/2025.
- 5 HTD pour la conception et la réalisation d'un enseignement à distance pour la formation des Maitres d'Accueil Temporaire (MAT). L'action de formation et le formateur doivent être préalablement validés par la direction de l'INSPE.
- 6 HTD pour l'accompagnement personnalisé d'une VAE.
- 2 HTD pour assurer la mission de rapporteur pour un jury de VAE.
- 1 HTD pour siéger dans un jury de VAE.

INSPE de l'académie de Bordeaux
REH de pilotage 2025/2026

Fonction / Missions	REH unitaire (HTD)	Commentaires
UE 3		
Responsabilité de domaine de l'UE3 (1er degré, 2nd degré et EE)	15 HTD	6 domaines au total. Le nombre de domaines est obligatoirement validé par la direction de l'INSPE.
Master mention MEEF 1er degré		
Responsabilité d'un parcours 1er degré bilingue	12 HTD	2 parcours bilingues (français / basque et français / occitan).
Responsabilités UEs 1er degré (M1 + M2)	126 HTD	Ventilation des 126 heures effectuée par la responsable de la mention MEEF 1er degré.
Recrutement / Etude des dossiers	1 HTD pour 25 dossiers classés	1 HTD pour l'étude et le classement de 25 dossiers de candidature. Seul le nombre de candidatures classées (base Mon Master) est pris en compte dans le calcul de la valorisation. L'enveloppe pourra être répartie entre les collègues impliqués dans l'exercice.
Recrutement / Rédaction de questions pour le test de compétences	2 HTD pour 20 questions	2 HTD pour la conception / rédaction de 20 questions de QCM pour le test de compétences.
Recrutement MEEF / Surveillance du test de compétences	3 HTD pour 1 journée	3 HTD pour une journée de surveillance (sessions de passation le matin et l'après-midi).
Master mention MEEF 2nd degré		
Responsabilité parcours 2nd degré (eff. M1+M2 inf. à 20)	12 HTD	Le montant de la valorisation est arrêté après constatation du nombre total d'inscrits dans le parcours (M1 + M2) au plus tard le 15 octobre de l'année universitaire en cours. La valorisation est applicable aux parcours UB/INSPE. Elle sert également de base au calcul de la valorisation des co-responsables INSPE de parcours portés par l'UBM et l'UPPA ; calcul effectué au prorata de la quotité de pilotage du parcours (25%, 50%, 75% ou 90%) assumée par le responsable et, le cas échéant, par le co-responsable INSPE. Les parcours fusionnés en 2025/2026 bénéficient de la somme des REH attribués aux deux parcours objets de la fusion.
Responsabilité parcours 2nd degré (eff. M1+M2 compris entre 20 et 50)	24 HTD	
Responsabilité parcours 2nd degré (eff. M1+M2 sup. à 50)	30 HTD	
Recrutement / Etude des dossiers	0,5 HTD pour 25 dossiers classés	0,5 HTD pour l'étude et le classement de 25 dossiers de candidature. Seul le nombre de candidatures classées (base Mon Master) est pris en compte dans le calcul de la valorisation. La valorisation est inférieure à celle mise en oeuvre pour le premier degré car les candidatures essentiellement de nature "disciplinaire" sont moins dispersées et moins nombreuses. L'enveloppe pourra être répartie entre les collègues impliqués dans l'exercice.

Fonction / Missions	REH unitaire (HTD)	Commentaires
Master mention MEEF encadrement éducatif		
Recrutement / Etude des dossiers	1 HTD pour 25 dossiers classés	1 HTD pour l'étude et le classement de 25 dossiers de candidature. Seul le nombre de candidatures classées (base Mon Master) est pris en compte dans le calcul de la valorisation. La valorisation est identique à celle mise en oeuvre pour le 1er degré car la "dispersion" des candidatures est comparable à celle du 1er degré. C'est en effet la diversité des profils des candidats qui rend l'exercice de classement compliqué. L'enveloppe pourra être répartie entre les collègues impliqués dans l'exercice.
Stages 2nd degré et EE		
Référent stages 2nd degré et encadrement éducatif	25 HTD	
Master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation		
Responsabilité M1 MEEF PIF	12 HTD	
Responsabilité parcours de M2 MEEF PIF	12 HTD	6 parcours de M2 au total.
Recrutement / Etude des dossiers	0,5 HTD pour 25 dossiers classés	0,5 HTD pour l'étude et le classement de 25 dossiers de candidature. Seul le nombre de candidatures classées (base Mon Master) est pris en compte dans le calcul de la valorisation. Candidatures peu nombreuses et exercice de classement moins compliqué.
DU de formation des fonctionnaires stagiaires (FSTG) à mi-temps		
Responsabilité du DU de formation des FSTG 1er degré à mi-temps	24 HTD	
Responsabilité des DU de formation des FSTG 2nd degré et encadrement éducatif à mi-temps	12 HTD	
Coordination formation transversale FSTG mi-temps / Pilote du sous-module laïcité, valeurs de la République du module transversal dédié aux FSTG mi-temps	12 HTD	
Coordination formation transversale FSTG mi-temps / Pilote du sous-module égalité filles / garçons du module transversal dédié aux FSTG mi-temps	12 HTD	
Coordination formation transversale FSTG mi-temps / Pilote du sous-module école inclusive du module transversal dédié aux FSTG mi-temps	12 HTD	
Coordination formation transversale FSTG mi-temps / Pilote du sous-module compétences numériques du module transversal dédié aux FSTG mi-temps	12 HTD	
Pilote disciplinaire 2nd degré et EE pour un nombre de FSTG inférieur ou égal à 6	6 HTD	Le montant de la valorisation est arrêté après constatation du nombre total de FSTG de la discipline au plus tard le 15 octobre de l'année universitaire en cours.
Pilote disciplinaire 2nd degré et EE pour un nombre de FSTG inférieur ou égal à 6 avec mise en place d'une mutualisation inter-académique de la formation	9 HTD	
Pilote disciplinaire 2nd degré et EE pour un nombre de FSTG strictement supérieur à 6	6 HTD pour les 6 premiers FSTG + 1 HTD par groupe de 3 FSTG supplémentaires. Plafond à 12 HTD	
Formation continue (FC)		
Référent FC de site hors 33	12 HTD	Sites de formation 24, 40, 47 et 64.
Référent FC site 33 / Français	12 HTD	
Référent FC site 33 / Mathématiques	12 HTD	

Fonction / Missions	REH unitaire (HTD)	Commentaires
Référent FC site 33 / EPS	6 HTD	
Référent FC CAFFA et T1-T2-T3 2nd degré et EE	12 HTD	Pas d'équivalent pour le CAFIPEMF qui est géré par la direction adjointe de l'INSPE.
Référent FC MAT (Maîtres d'Accueil Temporaire = tuteur de stage terrain du 1er degré)	12 HTD	
Tutorat / accompagnement d'un nouveau formateur INSPE	3 HTD	Tutorat / accompagnement d'une ou d'un collègue nouvellement affecté provisoirement à mi-temps ou à plein-temps, d'une enseignante ou d'un enseignant, d'une enseignante-chercheuse ou d'un enseignant-chercheur nouvellement recruté à l'INSPE. Le tutorat et le tuteur INSPE doivent être validés par la direction de l'INSPE.
Relations internationales		
Correspondant RI de site	2 HTD	5 correspondants RI de site (24, 33, 40, 47 et 64)
Visite d'un partenaire international avec rédaction d'un rapport de visite ("visiteur RI")	3 HTD	Le lieu de la visite et le visiteur sont validés par le directeur de l'INSPE
Déploiement de PIX+Edu		
Référent / coordinateur PIX+Edu 1er degré	12 HTD	
Référent / coordinateur PIX+Edu 2nd degré	12 HTD	
Communication		
Participation à des salons ou à des forums des masters / métiers	2 HTD / demi-journée	Validation préalable de la mission et des formateurs par la direction de l'INSPE
Participation aux journées portes ouvertes de l'INSPE de l'académie de Bordeaux	2 HTD / demi-journée	

DÉLIBÉRATION PORTANT PROJETS INSPE-CARDIE 2025-2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver les projets INSPE-CARDIE 2025-2026 pour un montant de 6 046,16€.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (17)
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n°2025-07-03/3.1 du Conseil d'institut / séance du 3 juillet 2025

AAP CARDIE 2024/2025

Dossiers déposés

Nom	Titre du projet	Partenaire(s)	Année du projet en 2025-2026	Annexe financière	Dotation sollicitée sept25-juin26	Bilan N-1 envoyé	Observation service	Evaluation CRI restreinte (réunion déplacée au 30 juin 2025)
Céline PIOT	La littéraure de jeunesse, média pour transmettre la laïcité ?	Ecole élémentaire de Campagne (Landes), école élémentaire du Biarnès de Saint-Pierre-du-Mont (Landes),	1er année	ok	500,00			TRES FAVORABLE - Approche comparative intéressante. Pour le séminaire indiqué, financement INSPE opportun à prévoir. Bonne problématisation. Imaginer l'usage de la presse si possible.
Julie PASCAU	Représentations et pratiques des IA chez les enseignants du premier degré	INSPE - DSDEN 64	1er année	ok	600,00			TRES FAVORABLE - Intérêt d'analyser la pratique et les gestes professionnels des enseignants du 1er degré. Eviter analyse des textes officiels déjà menée (C2IA, etc...)
Caroline BULF	Réduire les inégalités d'apprentissage dès le cycle 1 par une professionnalisation des gestes de l'enseignant-e	Ecole maternelle Point du Jour, Bordeaux ; Ecole maternelle Condorcet, Lormont; Ecole maternelle Danielle Mitterrand, Floirac; Ecole Albert Thomas, Bordeaux	1er année	ok	400,00			TRES FAVORABLE - Projet avec une approche longitudinale et compréhensive. Équipe pluri-catégorielle.
Bernadette KERVYN	Co-enseignement au service de la réussite de tous les élèves	Circonscriptions et écoles de La Réole et de Bègles Floirac / INSPE / RASED	1er année	ok	600,00			TRES FAVORABLE - Un projet centré co-enseignement et approche prometteuse. Conférence de M. Picard à ouvrir de préférence aux formateurs et conseillers pédagogiques. S'assurer de l'accord de la DASEN 33
Yannick LE BRIQUER	Former les enseignants aux pratiques collaboratives et aux pédagogies collaboratives visant à engager les élèves à coopérer pour apprendre et construire des relations constructives.	Lycée E.Faure Lormont, le lycée professionnel des métiers de Blanquefort, collège les Eyquems Mérignac, école primaire du centre Le Haillan	1er année	ok	600,00			TRES FAVORABLE - Le projet devrait avoir un titre simplifié pour y gagner en efficacité. Il y aura formation de formateurs (penser à localiser et à estimer les coûts de ces 2 jours de formation).
Anne LEHMANS	EXPLORE - Exploration Virtuelle des Espaces pour l'Orientation par la Réalité Étendue	Université de Bordeaux, IMS	1er année	ok	600,00			TRES FAVORABLE - Projet qui s'articule avec une des priorités académiques (le plan avenir). Travail de groupe essentiel et articulation possible avec d'autres projets. Mériteraient un élargissement à d'autres disciplines à l'avenir.
Patrick GIBEL	Co-construire des situations mathématiques pour favoriser l'apprentissage de la géométrie et la pratique du raisonnement en cycles 2 et 3	INSPE de Bordeaux, circonscription de Pau, Collège Jeanne d'Albret, laboratoire de mathématiques du collège Jeanne d'Albret	1er année	ok	600,00			TRES FAVORABLE - Pour le cycle 3 s'assurer de l'accord du DASEN 64. Fort intérêt à croiser les 2 cycles indiqués.
Florence DARNIS	Concevoir des dispositifs pédagogiques de coopération entre élèves francophones et non-francophones en EPS : une démarche d'éducation inclusive. (<u>Durée prévu 2 ans</u>)	Lycée Gustave Eiffel Bordeaux	2ème année	ok		Reçu	Pas de renouvellement	Projet achevé
Martine DERIVRY	TIPIsens : Télécollaborations Interculturelles en Primaire Investiguer le Sensible	Ecole primaire de MACAU	2ème année	ok	646,16	Reçu	Financement pour la deuxième année limité à 300 Euros	TRES FAVORABLE sous réserve de se limiter à 300 euros maximum. Un bilan de fin de prochaine année à densifier.
Claire DOQUET	PERIODE Production Ecrite et Réflexivité : l'Iconographie comme Outilage Didactique de l'Ecriture	Ecoles primaires : EP Crémon, Latresne, Loupiac, La Sauve Majeure, Le Tourne, Verdelaïs, EP Danielle Mitterrand à Floirac, EP Jules Guesde à Cenon.	2ème année	ok	300,00	Reçu		TRES FAVORABLE - 2 points de vigilance cependant : quel accompagnement de la CARDIE envisager avec les porteurs? Bien étendre le dispositif à l'ensemble des écoles mentionnées.
Magali FOURGNAUD Nathalie SALAGNAC	Les Petites voix au micro : développer des compétences langagières chez des élèves, du cycle 1 au cycle 3, grâce à l'outil radiophonique	Groupe scolaire Nuyens - Bordeaux	2ème année	NON		Reçu	Pas de renouvellement	Projet achevé

Nom	Titre du projet	Partenaire(s)	Année du projet en 2025-2026	Annexe financière	Dotation sollicitée sept25-juin26	Bilan N-1 envoyé	Observation service	Evaluation CRI restreinte (réunion déplacée au 30 juin 2025)
Anne LEHMANS	PICC : Pratiques d'Information, critique et Controverses avec L'IA	Lycée Aiguillon, Collège F. Goya Bordeaux	2ème année	NON		Reçu	pas de demande de financement	TRES FAVORABLE - Contraintes juridiques à régulariser (cf. Cardie).
Gersende PLISSONNEAU	Enseignement de la langue du cycle 4 au LGT	Lycée Elie Faure Lormont/ Collège Léo Drouyn Vérac	2ème année	ok	300,00	Reçu		TRES FAVORABLE -
Cécile BERTERREIX Carine REYDY	Étude exploratoire des activités des Tuteurs, Enseignants Novices, Élèves lors de temps de coenseignement : une double perspective de recherche et d'optimisation de la formation (initiale et de formateur)	DSDEN 33 et DSDEN 64	3ème année	ok	300,00	Reçu		TRES FAVORABLE- L'expérimentation sera ouverte en Sd degré cette prochaine année.
Sylvie BLANQUART	Raisonner et communiquer en géométrie	Ecole primaire de Grenade sur l'Adour Ecole primaire de Seignosse Collège Grenade sur l'Adour,	3ème année	ok	300,00	Reçu		TRES FAVORABLE - Impacts identifiés tout à fait encourageants. Donner des éléments concrets pour le bilan de fin de 3ème année.
Estelle BLANQUET	Établissement(s) concerné(s) : BD et vidéos pour accompagner le nouveau programme	Sciences avec et pour la Société (UB) MAPI Rectorat de Bordeaux Société Française de Physique (SFP) Entreprise Trapèze.digital (FizziQ) Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (Anne Szymczak, Inspectrice générale en charge du Plan sciences à l'école primaire) Territoires Numériques Educatifs (via CANOPE) Unisciel	3ème année	ok	300,00	Reçu		TRES FAVORABLE - Projet à valoriser lors de prochaines manifestations en innovation.
Magali BOIZUMAULT Joanna LUCENET	Les pratiques pédagogiques par la nature en maternelle et CP : effets du dispositif « École du dehors » et de ses aménagements sur l'attention et les compétences psychosociales des élèves.	Des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription de Pessac et de circonscriptions de Bordeaux	3ème année	NON		Reçu	Pas de renouvellement	Projet achevé
Karine DORSO Gersende PLISSONNEAU	Formations étude de la langue au service de la compréhension des enjeux d'une œuvre littéraire en cycle 2	EEPU Claracq, EEPU Siros	3ème année	NON		Attente	Pas de renouvellement	Projet achevé
Nathalie SALAGNAC	Former et accompagner des équipes inter-cycles (continuité ps-ce1) à enseigner la compréhension des textes lus par l'enseignant et les élèves (lexique, implicites, inférences...) dans le cadre de scénarios d'apprentissage	École maternelle et école élémentaire LA FORET à Eysines École maternelle et école élémentaire MONTAIGNE à Saint-Médard-en-Jalles	3ème année	NON		reçu	Pas de renouvellement	Projet achevé
Carine SORT	Lesson study adaptée dans <u>les Landes - Une expérimentation en constellations au cycle 1</u>	Écoles primaires du secteur de collège, constellations cycle 3	3ème année				Bilan non envoyé	Refus à poursuivre
Carine SORT	« Lesson Study » <u>un dispositif de formation de formateurs</u> dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques	Groupes départementaux Maths des Landes et des Pyrénées Atlantiques	3ème année				Bilan non envoyé	Refus de poursuivre
Magdalena KOHOUT-DIAZ	Une Inclusion Pour Chacun (UIPC)	DSDEN 33, École maternelle A.FRANK, Pédiopsychiatre CATTP « à petits pas » de Langon - Hôpital de Cadillac, Enseignante spécialisée - Hôpital de jour de Podensac, Mairie de Langon	FIN DE PROJET			Reçu	Reçu	Projet achevé
					Total	6 046,16 €		